

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France



Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
France

## TELEVISION FRANÇAISE 1 SA

Attestation des Commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le  
cadre de l'article L. 225 115 5° du code de  
commerce relatif au montant global des  
versements effectués en application des 1  
et 5 de l'article 238 bis du code général des  
impôts

Exercice clos le 31 décembre 2022

## TELEVISION FRANÇAISE 1 SA

Société anonyme

RCS Nanterre 326 300 159

### Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des aliénas 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 2 389 439 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 17 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Ernst & Young Audit

Jean-Marc DESLANDES

Marc BIASIBETTI

Nicolas PFEUTY

Arnaud DUCAP



## RELEVÉ DES DONNÉES – ACTIONS DE PARRAINAGE ET MécENAT

La loi nous fait obligation pour l'exercice clos au 31.12.2022 de communiquer à tout actionnaire qui en ferait la demande la liste des dons, des actions de parrainage et de mécénat.

Le montant global des sommes concernées s'élève à **2 389 439 €** au 31 décembre 2022.

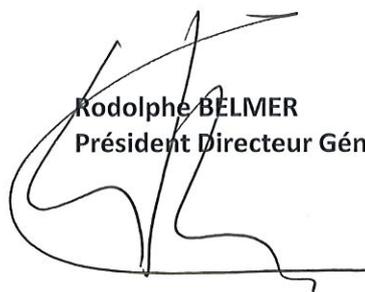
La liste des bénéficiaires de ces dons est la suivante :

1000 Visages  
Accès  
Action enfance  
Cancer@work  
Cekedubonheur  
E-enfance  
ELA  
Endofrance  
Entrepreneurs du monde  
ESSEC  
Etoilés et solidaires  
Festival atmosphères  
Fondation des femmes  
Fondation Francis Bouygues  
Fondation goodplanet  
Fondation pour la recherche médicale  
Fondation recherche AVC  
Fondation TF1  
Frontrunner  
Hôpitaux de paris  
Imagine for margo  
Institut curie  
IP Assas  
Journalisme et citoyenneté  
La chance pour la diversité dans les médias  
La cravate solidaire  
La maison des femmes  
La réplique  
Les bonnes fées  
Les petits princes  
Les restaurants du cœur  
Les rois du monde  
Moteur  
Nouvelle cour  
Open mind évasion  
Princesse margot  
Ruban rose  
Sayada solidaire  
Sidaction



Sport dans la ville  
Stop exclusion énergétique  
Stop illetrisme  
Sur les bancs de l'école  
Surfrider  
Tous en stage  
Tu vis tu dis  
Un pas en avant

**Paris, le 14 mars 2023**



**Rodolphe BELMER**  
**Président Directeur Général**